

ministère le pouvoir de créer des emplois, et vu qu'il s'est engagé personnellement à lutter contre le chômage cyclique dans des régions comme celle de Montréal, quelles propositions a-t-il faites ou lesquelles est-il prêt à faire au gouvernement en vue d'atténuer ce problème dans l'immédiat?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois avoir fait au gouvernement toutes les recommandations que je croyais devoir faire.

Quant aux recommandations qui ont trait à l'économie en général, je sais qu'elles feront l'objet du débat de tout à l'heure.

* * *

LES CÉRÉALES

LE PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LA POSITION DU MINISTÈRE—LE CONTRÔLE AUX TERMES DU NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL

[Traduction]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): J'ai une question pour le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. A la suite des articles parus dans la presse au sujet des projets de modification de certains aspects des programmes céréaliers récemment diffusés par le ministre, ce dernier est-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions concernant sa position actuelle à la suite des entretiens et des discussions qu'il a eues avec les organisations agricoles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ma position n'a pas changé depuis la semaine dernière. Les consultations et les entretiens se poursuivent. Je n'ai pas d'autre déclaration à faire à la Chambre pour le moment.

M. Gleave: Si le ministre n'est pas en mesure de fournir des renseignements à ce sujet, étant donné que les pourparlers en vue de la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé commencent aujourd'hui, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle sera la position du Canada au sujet du contrôle de la production parmi les pays exportateurs?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé qu'il serait très utile d'analyser à ce stade-ci la position que nous adopterons durant les pourparlers. Toutefois, les discussions porteront probablement sur tous les aspects d'un nouvel accord, y compris les prix et les approvisionnements, plutôt que sur les politiques de production.

LE PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE RECETTES—L'ANNONCE DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. John Burton (Regina-Est): Une question supplémentaire. Comme certains journalistes semblent pouvoir se renseigner sur le programme de stabilisation des céréales auprès des fonctionnaires du ministère mieux que les députés auprès du ministre, celui-ci pourrait-il se confier à la Chambre et dire quand il compte pouvoir annoncer la politique gouvernementale à ce sujet? Pourrait-il dire également si le gouvernement a décidé d'adopter un programme?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pris aucune nouvelle décision qui n'ait pas été divulguée à la Chambre. Comme je l'ai signalé en réponse à la dernière question, nous étudions encore les problèmes en cause. Lorsque nous aurons tiré de nouvelles conclusions et pris des décisions définitives, nous les annoncerons.

LE PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE RECETTES—L'AMÉNAGEMENT DE PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'aurais une question supplémentaire. J'ai soulevé la question il y a environ un mois, pour savoir si, vu les renseignements donnés dans sa brochure, le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies, en vertu duquel de nouvelles terres sont censées être transformées en pâturages communautaires, n'entretrait plus dans le cadre du nouveau programme prévu par le gouvernement par suite de sa nouvelle politique? Étant donné le renseignement qu'on trouve dans sa brochure, le gouvernement aura-t-il pour nouvelle politique de ne pas ouvrir ces pâturages?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Ma difficulté tient peut-être à ce qu'on a légèrement déformé ce que disait la première déclaration. Nous y déclarions ce que nous avons l'intention de faire, ce que nous comptons faire.

L'EMMAGASINAGE DU GRAIN DES FERMIERS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Étant donné qu'un directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan, citant le ministre, a dit que les cultivateurs pouvaient prendre des dispositions personnelles avec les compagnies de céréales pour entreposer leurs céréales, et sans demander au ministre de divulguer les détails d'une politique à laquelle il songe peut-être, dirait-il à la Chambre s'il a l'intention de présenter une mesure législative autorisant les cultivateurs à agir ainsi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il s'agit dans ce cas de la citation d'une autre citation. Toutefois, un changement au sujet des éleveurs et de leur capacité d'entreposage du grain n'exigerait pas nécessairement un projet de loi; il pourrait se faire au moyen d'un règlement ou d'une décision d'organismes particuliers. Bien entendu la question se posera quand nous nous trouverons dans des situations nouvelles et que nous aurons peut-être plus d'espace que dans le passé.

M. l'Orateur: La présidence permet une dernière question supplémentaire. Le député de Battleford-Kindersley.

LA CAPACITÉ DES MEUNERIES CANADIENNES

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Le ministre peut-il assurer la Chambre que les meuneries canadiennes sont capables de produire assez de farine pour remplir les commandes de la Russie et de Cuba et qu'elles sont disposées à le faire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je crois pouvoir en donner l'assurance. Il